

Paris,
le lundi 8 septembre 2003

Signataires :

Messieurs les Directeurs de CRFP

Madame le Directeur du SFR PARIS

Monsieur le Directeur du SCOFOP (la Réunion)

Objet : FORMATION PERFORMANCE 2004 bis - Épreuves de sélection - Modalités d'organisation et de correction des épreuves écrites et orales

Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous rappelle que les opérations d'organisation des épreuves de sélection seront assurées par les CRFP.

Les épreuves écrites qui se dérouleront les 5 et 6 novembre 2003 peuvent être organisées, en fonction du nombre et de la répartition géographique des candidats de votre région, dans des organismes « centre d'examen ». Dans ce cas, le CRFP communiquera à l'Ucanss, pour le 20 octobre 2003 au plus tard, le nombre de centre d'examens et le nombre des responsables de ces centres.

Par contre, l'épreuve orale doit se dérouler dans les Centres régionaux de formation afin d'assurer cohérence et homogénéité au niveau des modalités pratiques et du fonctionnement des collèges d'examineurs.

Je vous laisse le soin de déterminer les centres d'examen et d'établir, pour chacun d'entre eux, la liste récapitulative des candidats admis à passer les épreuves écrites que l'Ucanss, pour votre région, aura publiée le 15 octobre 2003 (présélectionnés) et le 22 octobre 2003 (non présélectionnés).

A cet effet, vous trouverez, sous ce pli, un imprimé à utiliser. (Imprimé n°1)

Les listes des candidats admis à passer les épreuves de sélection sont à transmettre aux Directeurs des centres d'examen retenus dans votre région.

Par ailleurs, il vous appartient de donner aux Directeurs de ces centres d'examen toutes précisions utiles concernant l'organisation des épreuves et notamment de leur adresser **la note fixant les modalités de convocation des candidats et de déroulement des épreuves** (annexe 1).

La répartition des candidats par centre d'examen ne pouvant être connue rapidement, les sujets des épreuves vous seront envoyés **personnellement pour l'ensemble des candidats de votre région**.

Les sujets des épreuves 1 et 2, sous double enveloppe, vous parviendront au plus tard le 29 octobre 2003.

Il vous appartiendra alors d'adresser, **sous pli confidentiel**, le nombre d'enveloppes nécessaires aux directeurs des différents centres d'examen que vous aurez déterminés.

Vous voudrez bien adresser à l'Ucanss, après le déroulement des épreuves un exemplaire du procès verbal. (imprimé n°2)

De plus l'envoi comportera :

-



les sujets de l'épreuve n°3 accompagnés des grilles d'observation.

Vous ferez parvenir à l'Ucanss à l'issue de l'épreuve n°3 le procès verbal de l'épreuve orale (imprimé n°3).

Afin d'organiser les corrections au plan national, je vous demande de prendre toutes dispositions utiles pour retourner les copies à l'Ucanss sous pli confidentiel :

UCANSS COPIES PERFORMANCE DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 33 avenue du
Maine - Boîte 45 75755 PARIS CEDEX 15 **pour le 10 novembre 2003 au plus tard**

Je vous remercie vivement de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Yves Dellery
Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Document annexe
- Document annexe
- Document annexe
- Document annexe